

MUNICIPALITÉ DE GROSSES-ROCHES  
8 septembre 2025

**PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire** tenue par le Conseil de la municipalité de Grosses-Roches le 8 septembre 2025 à 19 h 30 à la salle des délibérations du 100, Route 132 Ouest à Grosses-Roches.

**Présences :**

Monsieur Bruno Fournier, maire  
Monsieur Dominique Ouellet, conseiller au siège # 1  
Monsieur Sylvain Tremblay, conseiller au siège # 2  
Madame Sonia Bérubé, conseillère au siège # 3  
Madame Pâquerette Coulombe, conseillère au siège # 4  
Siège # 5 vacant  
Monsieur Carol Fournier, conseiller au siège # 6

Les membres présents forment le quorum. Monsieur Bruno Fournier, maire, agit à titre de président d'assemblée. La directrice générale greffière-trésorière, madame Linda Imbeault, est aussi présente.

Dix (10) personnes assistent aux délibérations du Conseil.

**OUVERTURE**

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d'assemblée.

ORDRE DU JOUR
---------------

**Assemblée ordinaire 8 septembre 2025**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 11 août 2025

**4. CONSEIL**

**5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET GREFFE**

- 5,1 Approbation des comptes à payer et des chèques émis
- 5,2 Dépôt de deux états comparatifs prévus concernant les revenus et dépenses de l'exercice financier courant et ceux de l'exercice précédent ainsi qu'un second comparant les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice
- 5,3 Autorisant l'achat de deux automates et de deux modules de protection pour le traitement de l'eau potable pour une somme de 4 786 \$ plus taxes
- 5,4 Autorisation de paiement facture des assurances responsabilité et autres 2025-2026 pour une somme de 27 121,38 \$
- 5,5 Résolution fixant la rémunération du personnel électoral

## **6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

## **7. TRANSPORT ET INFRASTRUCTURES**

- 7,1 Déneigement route qui mène à la centrale de pompage d'eau potable pour l'hiver 2025-2026 (suivi)

## **8. HYGIÈNE DU MILIEU**

- 8,1 Intention de collaboration pour un projet de partage de ressources humaines en gestion et analyse des eaux (suivi)

## **9. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

## **10. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

## **11. LOISIRS ET CULTURE**

## **12. AUTRES**

## **13. VARIA**

- a) Offre de M. Bertrand Ross pour vieux fer et abrasif

14. Correspondance (voir pièces jointes s'il y a lieu)

15. Période de questions

16. Levée de l'assemblée

## **2025-09-96 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Considérant que les membres du Conseil ont pris individuellement connaissance de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 septembre 2025 ;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

**QUE** soit adopté l'ordre du jour de la présente séance tel que déposé, cependant il demeure ouvert à toute modification si tous les membres du Conseil sont présents et renoncent à la documentation 72 heures à l'avance.

## **ADOPTÉE**

## **2025-09-97 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 AOÛT 2025**

Considérant que les membres du Conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2025 ;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal ;

En conséquence,  
IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET  
Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

**QUE** le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2025.

**ADOPTÉE**

**2025-09-98 APPROBATION DES MONTANTS PAYÉS ET À PAYER POUR LA PÉRIODE DU 12 AOÛT AU 8 SEPTEMBRE 2025**

IL EST PROPOSÉ PAR : SONIA BÉRUBÉ  
Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

**QUE** les paiements des comptes inscrits au registre des chèques pour le compte courant pour la période du 12 août au 8 septembre 2025 pour un montant de 24 159,36 \$ numérotés consécutivement de 7854 à 7880 pour les chèques courants inclusivement sont approuvés.

**ADOPTÉE**

**DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS**

Les membres du Conseil municipal prennent acte du dépôt des deux rapports des revenus et dépenses à ce jour et un comparatif avec l'année précédente ainsi qu'un rapport sur les dépenses et les revenus avec une estimation pour les derniers mois à venir pour l'exercice courant tel qu'exigé à l'article 176.4 du Code municipal.

**2025-09-99 AUTORISATION DE DÉPENSE POUR ACHAT AUTOMATE ET MODULE DE PROTECTION EAU POTABLE**

IL EST PROPOSÉ PAR : PÂQUERETTE COULOMBE  
Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

**QUE** le Conseil municipal autorise une dépense pour l'achat de :

- **Deux (2) automates Allen-Bradley Micrologix** au prix unitaire de **2 283 \$**, et
- **Deux (2) modules de protection contre les surtensions pour communications RS-232**, au prix unitaire de **110 \$**,

le tout **plus les taxes applicables**.

Cette proposition provient de **la compagnie Les Services JFL inc. de Rimouski**, en date du **18 août 2025**.

**La dépense sera imputée au budget de fonctionnement courant.**

**ADOPTÉE**

**2025-09-100 AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE — FQM  
ASSURANCES — FACTURE — 20 653**

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

**QUE** le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture suivante, à savoir :

- FQM ASSURANCES facture # 620 653 : 27 121,38 \$  
Renouvellement assurances 2025-2026

La dépense sera imputée au budget de fonctionnement courant.

**ADOPTÉE**

**2025-09-101 TARIF DES RÉMUNÉRATIONS PAYABLE LORS  
D'ÉLECTIONS ET DE RÉFÉRENDUMS  
MUNICIPAUX**

Considérant qu'il y aura des élections municipales le 2 novembre prochain ;

Considérant qu'il y a lieu de fixer la rémunération payable lors d'élections et de référendums ;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal fixe la rémunération selon le Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux - Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

(chapitre E-2.2, a. 580).

*Les montants prévus au règlement ont été indexés pour l'exercice financier de 2025 selon l'avis publié à la Partie 1 de la Gazette officielle du Québec le 28 décembre 2024, page 775. (a. 1 à 3, 23 à 25, 30, 31).*

**ADOPTÉE**

**2025-09-102 ADJUDICATION CONTRAT DÉNEIGEMENT  
CHEMIN DE LA CENTRALE DE POMPAGE ET  
STATIONNEMENT DES RÉSERVOIRS EAU  
POTABLE**

Considérant que la municipalité a sollicité des soumissions auprès de deux entrepreneurs pour le déneigement du chemin conduisant à la centrale de pompage ainsi que du stationnement des réservoirs d'eau potable ;

Considérant qu'à l'ouverture des soumissions, tenue le 8 septembre 2025 à 11 h 05, un seul soumissionnaire a répondu, comme en témoigne le procès-verbal de l'ouverture des soumissions ;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance de la soumission et est favorable à l'octroi du contrat à l'entrepreneur sélectionné ;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

1. QUE le Conseil municipal octroie le contrat de déneigement à l'entreprise Jean-François Lévesque, située à Les Méchins, pour un montant total de 7 013,48 \$, taxes incluses.
2. QUE le contrat soit en vigueur pour la saison hivernale 2025-2026.
3. QUE la présente résolution, accompagnée de la lettre d'invitation et du formulaire de soumission, fasse foi de contrat entre les deux parties.

**ADOPTÉE**

**2025-09-103      VENTE DU VIEUX FER ET DU RESTANT  
D'ABRASIF**

Considérant que Monsieur Bertrand Ross a fait parvenir à la municipalité, le 8 août dernier, une lettre exprimant son intérêt pour l'achat du vieux fer, des vieilles enseignes, des blocs de bois et du restant d'abrasif entreposés sur l'ancien dépôt en tranchée ;

Considérant que le conseil municipal est disposé à se départir du vieux fer et du restant d'abrasif, mais n'est pas intéressé par la vente des autres pièces mentionnées ;

Considérant que le conseil municipal a demandé à Monsieur Ross de faire une offre formelle, laquelle a été étudiée par le conseil ;

Considérant que Monsieur Ross propose à la municipalité une somme de **500 \$** pour l'achat du vieux fer et du restant d'abrasif ;

Considérant que le conseil juge cette offre acceptable ;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : PÂQUERETTE COULOMBE  
Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

1. QUE le Conseil municipal accepte l'offre de **500 \$** de Monsieur Bertrand Ross pour la vente du vieux fer et du restant d'abrasif.

**ADOPTÉE**

Une période de questions est tenue.

**2025-09-104      LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé

IL EST PROPOSÉ PAR : SONIA BÉRUBÉ

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes).

**DE** lever la présente assemblée, il était 19h49.

**ADOPTÉE**

---

Le président d'assemblée et maire  
Bruno Fournier

---

La directrice générale greffière-trésorière  
Linda Imbeault

**Approbation des résolutions**

Je, Bruno Fournier, président d'assemblée et maire de la Municipalité de Grosses-Roches, approuve les résolutions votées lors de la séance ordinaire/extraordinaire, du 8 septembre 2025, à 19 h 30.

En signant ce document, cela équivaut à la signature de chaque résolution votée lors de cette séance, exception faite de la/ou des résolutions suivantes : \_\_\_\_\_.

---

Bruno Fournier, maire

---

Date